

QUE FAIRE...

● EN CAS D'IMMOBILISATION DE VOTRE VÉHICULE

Si vous disposez de la garantie dépannage et / ou voiture de remplacement dans votre contrat de location, vous pouvez contacter Mobilize Assistance au +32 2 505.66.77

● EN CAS D'ACCIDENT

Veillez envoyer le constat d'accident
(+ devis & photos des dégâts si disponible) à :

info.mobilize-fs@yuzzu.be

OU

Assurances auto -

Mobilize Financial Services

Avenue du port 86C bte 117

1000 Bruxelles

Tel. +32 2 505.66.77 (7/7 et 24/24)

Fax. +32 2 505.66.99

● EN CAS DE PERTE TOTALE

Veillez envoyer tous les documents de bord,
les clés de réserve et la plaque à :

OU

Assurances auto -

Mobilize Financial Services

Avenue du port 86C bte 117

1000 Bruxelles

Tel. +32 2 505.66.77 (7/7 et 24/24)

Fax. +32 2 505.66.99

● EN CAS DE VOL (TOTAL OU PARTIEL)

Il est impératif de déposer plainte auprès des
autorités verbalisantes et de faire parvenir
le procès verbal d'audition annexé à la
déclaration de sinistre, sous peine de non
indemnisation.

OU

Assurances auto -

Mobilize Financial Services

Avenue du port 86C bte 117

1000 Bruxelles

Tel. +32 2 505.66.77 (7/7 et 24/24)

Fax. +32 2 505.66.99

Ces documents doivent être envoyés à :

info.mobilize-fs@yuzzu.be

DES QUESTIONS EN RAPPORT AVEC LA POLICE D'ASSURANCE ?

Couverture, carte verte, immatriculation,...

Mobilize Financial Services

au +32 2 505.66.77

OU

mobilize-fs.assurances@marsh.com

Le réseau Mobilize est à votre disposition pour toute réparation